



Le 15/09/23



Amiante dans les écoles, le grand silence !

France Info a mis en ligne une enquête menée par Vert de rage (une série documentaire sur France 5) sur la présence d'amiante dans les écoles. L'article permettait de vérifier la présence d'amiante dans les différentes écoles des collectivités concernées. Une barre de recherche permettait de voir sur les écoles de Rouen, s'il y avait la présence d'amiante.

Pour rappel, l'amiante est une fibre cancérigène que l'on a beaucoup utilisée comme isolant et qui pourrait être responsable de 70000 à 100000 décès d'ici 2050, selon le Haut Conseil de la Santé Publique.

Cela fait 26 ans que l'amiante est interdite.

A ce jour, sur ce moteur de recherche, l'équipe de « Vert de Rage » indique que la Mairie de Rouen n'a pas voulu communiquer sur cette question d'amiante dans les écoles malgré plusieurs relances.

Nous rendons donc publique notre demande de renseignements et d'explications à ce sujet. Il en va de la santé du personnel et des enfants qui travaillent au quotidien dans ces établissements.

Nos collègues de la Direction du Patrimoine Bâti qui interviennent sur les toits des écoles ou sur les sols sont pleinement exposés à l'amiante et ne sont pas protégés alors que la collectivité a des obligations de fournir des EPI réglementaires.

La CGT des Territoriaux de Rouen exige une réponse à ses interrogations légitimes et demande la publication d'un échancier de travaux pour les écoles concernées.